



Commune
de
Châtenois-les-Forges

Cadre réservé à l'administration :

Indiquer la date de réception

DECLARATION d'OUVERTURE d'un DEBIT de BOISSONS TEMPORAIRE

À déposer en Mairie au moins 15 jours avant la manifestation

Association :

Représentant :

Adresse :

Tél. :/...../...../...../.....

A Châtenois-les-Forges, le

Madame le Maire,

Je soussigné(e) (**Nom, Prénom**), agissant au nom de l'association (**Nom**), en qualité de (**Fonction**), ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie (boissons du 1^{er} et 3^{ème} groupe*), conformément à l'article L3334-2 et L3321-1 du Code de la santé publique.

La manifestation aura lieu à Châtenois-les-Forges, au (**Lieu**), du (**Date de début de la manifestation**) à heure, au (**Date de fin de la manifestation**) à heure, à l'occasion de (**Indiquer le motif de la manifestation**).

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Madame le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Signature

***1^{er} groupe :** Boissons sans alcool (eaux minérales ou gazeuses, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieure à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat).

3^{ème} groupe : Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel auxquelles sont joints les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs de base de vins et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne tirant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.